



Dinan, le 30 octobre 2020

Communiqué de Presse

Au regard de la propagation de l'épidémie de Covid-19, le Président de la République et le Premier Ministre ont annoncé de nouvelles mesures qui amènent la Ville à réorganiser le fonctionnement des services municipaux.

Comme prévu dans le décret du 29 octobre, la ville de Dinan assurera ses missions de service public tout en garantissant la sécurité et la santé des agents et des Dinannais. Les agents des services supports seront placés en télétravail. Pour les agents qui poursuivront leur activité sur site, les conditions de travail seront organisées afin de respecter les gestes barrière et limiter les contacts.

Le maintien des services municipaux à la population :

- Les accueils de la mairie de Dinan et de la mairie déléguée de Léhon seront ouverts aux horaires habituels du lundi au vendredi. Ils seront cependant fermés le samedi matin.
- Le CCAS et l'atelier du 5 bis seront ouverts.
- L'accueil de la police municipale sera également ouvert.
- Les services techniques continueront leurs missions habituelles (entretien des espaces verts, propreté de l'espace public, travaux de voirie...)
- Les écoles seront ouvertes et les services périscolaires assurés. Les conditions d'accueil des enfants seront organisées en fonction des directives de l'Inspection académique. La ville maintiendra les activités périscolaires. Les centres de loisirs continueront d'accueillir les enfants le mercredi.

La fermeture des structures culturelles, associatives et sportives :

Les monuments (château, musée Yvonne Jean Haffen, abbaye de Léhon), les salles associatives, les équipements sportifs et culturels (bibliothèque, centre des congrès, théâtre des jacobins) **seront fermés.**

Toutes les manifestations culturelles et sportives sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

A la bibliothèque, un système de retrait de commandes dans le hall de la bibliothèque, aux horaires d'ouverture habituels, sera proposé aux usagers.

Le renforcement du soutien aux habitants

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et l'Atelier du 5 bis et la police municipale sont présents pour aider les personnes isolées et /ou fragiles. Une cellule sera mise en place dans les prochains jours pour lutter contre le risque d'isolement (aide aux courses, portage de repas, de médicaments, écoute, ...)

En cas de nécessité, pour vous, ou l'un de vos proches habitant Dinan, en situation d'isolement, vous pouvez contacter le C.C.A.S par téléphone au : 02 96 87 17 00 ou l'Atelier du 5 bis au 02 96 39 38 21.

Le maintien des marchés alimentaires hebdomadaires

Le marché hebdomadaire du jeudi matin, place Du Guesclin et place du Champs Clos, ainsi que le marché bio de Léhon, le samedi matin, sont **maintenus, exclusivement et uniquement pour l'achat de denrées alimentaires.**

Le soutien aux commerçants

La Ville souhaite affirmer son soutien au commerce de proximité. Un répertoire des commerces « actifs » (commerces autorisés à ouvrir ou proposant un service de livraison ou retrait en magasin) est en cours de référencement. Il sera étendu aux artistes et artisans d'art.

Contact pour les commerçants qui souhaitent être référencés :

Lucie Rigourd par mail l.rigourd@dinan.fr ou par téléphone au 07 64 49 82 68

Une communication spécifique sera mise en place.

Attestation de déplacement

Des attestations de déplacements seront mises à la disposition des dinannais dans les accueils des services municipaux et dans les commerces autorisés à ouvrir.